



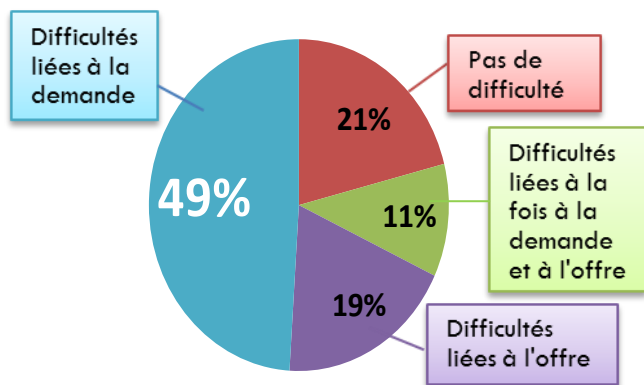
L'actualité du **MILITANT** des Industries Chimiques

N° 236
31 janvier 2014



PROFITS ou EMPLOIS : il faut choisir !

L'offre n'est pas le vrai problème



Source INSEE

Sans surprise, Hollande n'aura pas tenu son « pari » de stopper l'augmentation du chômage en France.

Les chiffres du graphique en page n°3 sont sans appel : y compris dans les chiffres officiels, jamais dans l'histoire de notre pays il n'y a eu autant de chômeurs. Et ce n'est pas avec une croissance de 0,8 % annoncée pour 2014 que les choses vont s'arranger. Les premières victimes de ce chômage, massivement organisé, sont les jeunes, empêchés de construire leur vie par manque d'emploi, de salaire décent.

Pour le grand bonheur des patrons, 340.000 emplois « aidés » sont budgétisés pour 2014, donc payés par nos impôts. Avec des niches fiscales et sociales évaluées par la Cour des comptes à près de 200 milliards d'euros, ce sont près de 6 millions d'emplois privés qui sont payés à 100 % par nos impôts ! Soit-disant pour favoriser l'emploi, mais quand on voit le taux de chômage, on est bien obligé d'écrire que ces montagnes d'euros sont déversées en pure perte pour la population, mais au grand profit des actionnaires et du grand capital.

Comme nous l'avons maintes fois répété, le problème numéro 1 de notre économie est un manque de salaire. Aussi bien en nombre qu'en niveau. En augmentant massivement les salaires, la demande augmente ce qui a pour conséquence de créer des emplois. Les entreprises embauchent quand leur carnet de commande est plein et non parce qu'elles reçoivent telle ou telle subvention.

Augmentons les salaires partout et vite !

Tous ensemble dans l'action le 6 février et après pour baisser le coût du capital et les profits, condition nécessaire pour augmenter les salaires.

Sommaire

- **Edito** : PROFITS ou EMPLOIS : il faut choisir ! (page 1)
- **Actualité** : Le MEDEF, responsable du chômage, veut pénaliser les privés d'emploi (page 2-3)
- **Orga-Renforcement** : Urgence : règlement des cotisations 2012 et 2013 (page 4)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0155826888 - Fax. 0155826915
<http://www.fnic.cgt.fr> - E-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de publication : Carlos MOREIRA
Bimensuel - 1,06 €
ISSN : 1762-4991 - N° CPPAP : 1015 S 06566
Imprimé par nos soins

FEVRIER 2014

6- Grève et manifestation
25- Comité Exécutif Fédéral à
Montreuil

Le MEDEF, responsable du chômage, veut pénaliser les privés d'emploi

Contrairement à la maladie ou la retraite, le chômage en tant que risque social n'est pas géré par la Sécurité Sociale, mais par une association, l'Unedic, dont la Direction est paritaire, c'est-à-dire moitié par les syndicats patronaux, moitié par les syndicats de salariés. Les paramètres qui fixent l'assurance chômage (et notamment : montant des prestations, taux de cotisation) sont fixés par accord majoritaire (appelé « convention Unedic ») entre patrons et syndicats pour des durées variant de un à trois ans. Cette convention fait ensuite l'objet d'un agrément du ministère du travail pour s'appliquer.

Avec le gel des cotisations, cette explosion du chômage a obligé l'Unedic à emprunter sur le marché obligataire pour honorer ses prestations.

CONSÉQUENCES : Les finances de l'Unedic sont dans le rouge. Le déficit atteindra 4 milliards d'euros en 2013 et sa dette cumulée devrait dépasser 22 milliards en 2014. Un record.

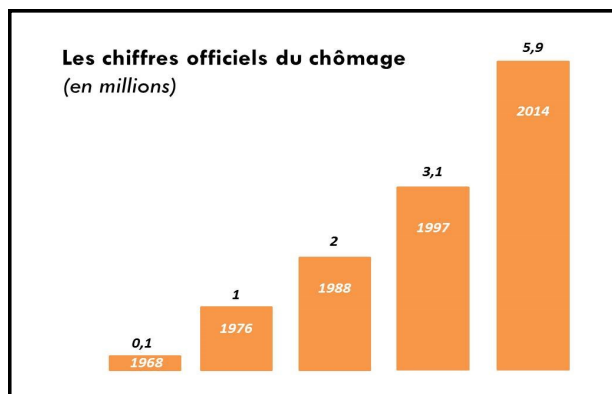
C'est dans ce contexte que se sont ouvertes le 17 janvier 2014, les négociations pour une nouvelle convention d'assurance chômage, l'actuelle convention expirant le 1^{er} avril prochain.

CALENDRIER PARITAIRES

FEVRIER 2014

3- **PETROLE** : Groupe Paritaire Nationale
5- **INDUSTRIE PHARMA** : Commission paritaire
13- **INDUSTRIE PHARMA** : CGIS
13- **CHIMIE** : Groupe de travail Paritaire sur Couverture Santé
14- **PLASTURGIE** : Groupe de travail CCN
19- **REPARTITION PHARMA** : Plénière temps partiel
20- **CAOUTCHOUC** : Commission Paritaire Plénière Salaire
24- **PETROLE** : Groupe de travail Paritaire OPMQ
26- **CHIMIE** : Commission Paritaire Plénière

Dominées par le diktat patronal d'un refus farouche et constant d'augmenter toute cotisation, les précédentes conventions Unedic ont mené le régime chômage dans une situation critique. En effet, du fait des licenciements toujours plus nombreux, le nombre de privés d'emploi a explosé alors qu'en même temps, par jeu de vases communicants, le nombre de cotisants (actifs disposant d'un emploi) a diminué.



LES ENJEUX DE LA NÉGOCIATION

Le 17 janvier, le Medef a continué de s'arc-bouter dans son dogme de gel des cotisations Unedic, sous prétexte de ne pas augmenter le « coût du travail », c'est-à-dire le salaire. Actuellement, le taux normal global de cotisation sociale pour l'assurance chômage est de 6,4 %, dont 2,4 % pour la part salariale.

Si les cotisations ne remontent pas à un taux susceptible d'équilibrer le budget de l'Unedic, il y aura obligatoirement une nouvelle baisse des prestations. Pour cela, le MEDEF propose des recettes éculées :

- durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation chômage,
- retour à la dégressivité des allocations (comme il y a 15 ans),

- remise en cause des conditions applicables aux intérimaires et aux intermittents !

Pour les patrons, le chômeur est avant tout un fraudeur, un fainéant qui refuse ou retarde son retour à l'emploi en se complaisant dans son état.

Le chômage est un risque uniquement créé par le patronat et par sa politique de réduction des effectifs pour augmenter la rente des actionnaires.

Plutôt que d'assumer leur responsabilité, en finançant l'assurance chômage par une hausse des cotisations patronales, les employeurs veulent renforcer les devoirs et les sanctions à l'encontre des demandeurs d'emploi.

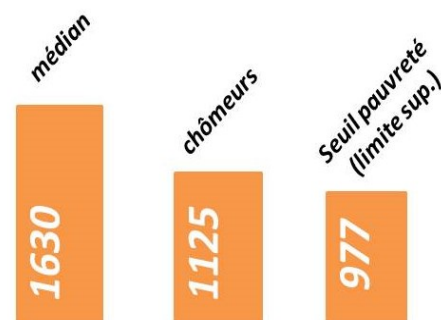
LES CHÔMEURS, DES NANTIS ?

A ce jour, 5,5 millions de personnes sont inscrits à Pôle Emploi, un chiffre officiel qui n'a cessé d'augmenter depuis plus de deux ans. Sur ces 5,5 millions, selon le Ministère du Travail, **seuls 47,9 % perçoivent une allocation**. Il faut quatre mois d'activité minimum dans les 28 derniers mois pour accéder à l'indemnisation, un obstacle particulièrement prégnant pour les 1,2 million de personnes obligés de jouer les équilibristes entre « contrat précaire » et « chômage ».

Après 24 mois d'indemnisation, c'est le basculement vers les minima sociaux dont il est très difficile de sortir (voir article sur le RSA dans le Militant N°234). Entre 2009 et 2013, ce nombre de chômeurs en fin de droit a augmenté de 15 % et en 2013, plus d'un million de chômeurs devrait sortir de l'assurance chômage, d'autant plus vite que la précarité grandissante réduit la durée d'indemnisation.

L'allocation chômage d'un salarié au SMIC se monte à 886 euros mensuels. Quand ce salarié bascule en fin de droit, la chute est brutale : 699 euros pour l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) et 499 euros pour le RSA (Revenu de Solidarité Active).

Niveaux de vie (en euros par mois)



CE QUE REVENDIQUE LA CGT

Les entreprises sont responsables du risque chômage, il faut donc augmenter le taux de cotisation chômage pour couvrir les besoins grandissants. Pour ce faire, il faut baisser les profits et le coût du capital qui est devenu insupportable.

Il faut allonger la durée maximale d'indemnisation (aujourd'hui à 24 mois) et baisser de 4 à 2 mois la période d'activité nécessaire pour accéder à l'indemnisation : ces deux mesures visent à éviter le basculement vers les minima sociaux quand l'assurance-chômage arrête.

Enfin, la précarité organisée par les patrons et soutenue par les lois du type « sécurisation des emplois » coûte 8,5 millions d'euros à l'assurance. Sortir de la politique de « l'armée de réserve » des chômeurs qui pèse sur les salaires et les conditions de travail, nécessite une hausse massive des salaires. C'est par l'augmentation des salaires qu'on suscitera une demande qui permettra un financement de la protection sociale à la hauteur des besoins.

URGENCE : règlements des cotisations 2012 et 2013

En ce début d'année 2014, année du 39^{ème} congrès de notre Fédération, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la situation Orga/Vie syndicale pour les années 2012 et 2013. Pour 2012, **122** bases et pour 2013, **280** bases n'avaient rien réglé à la date du 5 janvier 2014.

Le 39^{ème} congrès fédéral qui se tiendra du 31 mars au 4 avril 2014 à l'Île de Ré sera un moment important de la vie de notre Fédération. Chaque syndicat de notre Fédération doit donc, dans les mois à venir, faire en sorte que l'expression de ses syndiqués participe pleinement à enrichir les débats. En effet, le nombre de voix dont disposera chaque syndicat sera calculé sur la base des cotisations réglées aux organisations de la CGT au titre de l'exercice 2013.

Cela doit nous astreindre à plus de rigueur et de travail collectif sur les questions financières et, notamment, sur le règlement des cotisations aux structures professionnelles et territoriales de la CGT via COGETISE.

Cela implique que des dispositions pratiques soient prises le plus rapidement possibles par nos syndicats pour engager 2014 sur de meilleures bases :

- **Régulariser les cotisations de l'année 2012 et 2013**, pour les syndicats n'ayant envoyé aucun règlement aux structures pour les deux années concernées. Il est inadmissible qu'à l'approche de la fin du mois de janvier 2014, les FNI et timbres de l'année 2012 et 2013 ne soient pas réglés.

- **Ne pas attendre la fin de l'année pour payer les cotisations** ; envoyez vos règlements à COGETISE aussitôt que vos syndiqués ont payé leurs cotisations.

L'adhésion à la CGT est concrétisée par une cotisation et doit donc être versée régulièrement aux structures de la CGT afin de respecter les règles de vie de la CGT.

L'actualité, qui nous percute de plein fouet, et la multiplication des réunions institutionnelles avec le patronat ne doivent pas prendre le dessus sur la qualité de notre vie syndicale.

Il faut que nous trouvions les formes qui vont nous permettre de faire le lien entre notre activité quotidienne et les batailles du moment, sans rien lâcher sur les questions de Vie Syndicale.

L'enjeu est de taille : nous devons nous occuper de notre vie CGT, prendre le temps nécessaire pour nous donner les moyens d'être plus forts et cela passe forcément par le renforcement.

Tous nos efforts doivent donc se concentrer sur la construction d'un rapport de force, avec les salariés et les syndiqués, s'appuyant sur la syndicalisation, le renforcement de la CGT et une qualité de vie syndicale aussi bien dans le débat avec les salariés que dans le règlement des cotisations.

Pour cela, il est impératif que tous les syndicats soldent leurs cotisations 2012/2013 au plus vite afin de respecter les règles de vie de la CGT.